

## **859<sup>e</sup> SÉANCE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 13 juin 2017 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

|   |  |
|---|--|
| Mesdames les conseillères et<br>messieurs les conseillers | Réal Dubé<br>Éric Pinard<br>Louis Gagnon<br>Alexandra Lavoie<br>Marie-Claude Brousseau |
|---|--|

|  |           |
|--|-----------|
| Sous la présidence de<br>monsieur le maire | René Dubé |
|--|-----------|

|         |              |
|---------|--------------|
| Absence | Michel Patry |
|---------|--------------|

Est également présent à cette séance, monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2017-06-13-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par la conseillère Alexandra Lavoie

– QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

### **2017-06-13-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 858<sup>E</sup> SÉANCE ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le procès-verbal de la 858<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-03**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- QUE les comptes payés et prélèvements en mai 2017, qui s'élèvent à 223 573,44 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 mai 2017, qui s'élèvent à 102 212,71 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de mai 2017, qui s'élèvent à 143 537,06 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-04**  
**MONSIEUR FRÉDÉRIC MAZEROLLE**  
**POSTE D'OPÉRATEUR EN TRAITEMENT DES EAUX**  
**EMBAUCHE – AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'un concours a été affiché dans le but de combler un poste d'opérateur en traitement des eaux;

ATTENDU QUE suite à la procédure d'entrevue, le comité de sélection composé de messieurs Pierre Deslauriers, directeur général, et Marco Bédard, directeur des Services techniques, a recommandé l'embauche de monsieur Frédéric Mazerolle, au poste d'opérateur en traitement des eaux.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

- D'ENGAGER monsieur Frédéric Mazerolle au poste d'opérateur en traitement des eaux, et ce, à compter du 10 juillet 2017, selon les termes formulés dans l'offre faite le 15 mai dernier;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-05**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**30, RUE DUMAS, LOT 1-1032**

**MADAME MÉLISSA BOIVIN ET MONSIEUR JIMMY MARTEL**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Mélissa Boivin et monsieur Jimmy Martel, propriétaires, ont déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 30, rue Dumas, lot 1-1032;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 8 mai 2017;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable mais conditionnel à l'égard de cette demande (recommandation 2017-05-08-01);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 31 mai 2017, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et suite à l'invitation faite par le maire, aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par madame Mélissa Boivin et monsieur Jimmy Martel, pour la propriété sise au 30, rue Dumas, lot 1-1032, à savoir la construction d'un garage dont la hauteur maximale ne doit pas excéder celle du bâtiment principal, jusqu'à concurrence de 6,6 mètres au lieu de 4,5 mètres, tel que précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015;
- QUE la décision soit conditionnelle à ce que la partie supérieure du futur garage serve uniquement d'aire d'entreposage;
- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-06**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**19, RUE ROW, LOT 1-219-16**

**MADAME JULIE STEWART ET MONSIEUR MATHIEU BERGERON**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Julie Stewart et monsieur Mathieu Bergeron, propriétaires, ont déposé une demande de dérogation mineure adressée au conseil municipal relativement à l'immeuble situé au 19, rue Row, lot 1-219-16;

ATTENDU QU'en vertu du règlement numéro 347-2015, le conseil peut accorder des dérogations mineures au règlement de zonage de la Ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 2.3.5 du règlement numéro 347-2015, le comité consultatif d'urbanisme a étudié ladite demande lors de sa séance du 8 mai 2017;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de cette demande (recommandation 2017-05-08-02);

ATTENDU QUE le greffier a fait publier dans l'hebdomadaire Le Citoyen, en date du 31 mai 2017, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de la présente séance, ainsi que la nature et les effets de ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE lors de la séance du conseil et suite à l'invitation faite par le maire, aux personnes présentes dans l'assistance, aucune personne ne s'est fait entendre sur l'objet de ladite demande de dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ACCORDER la demande de dérogation mineure présentée par madame Julie Stewart et monsieur Mathieu Bergeron, pour la propriété sise au 19, rue Row, lot 1-219-16, à savoir :
  - 1) réduire la marge latérale du garage projeté à 0,3 mètre au lieu de 1 mètre;
  - 2) et permettre que le débord de toit soit à 0,15 mètre de la marge latérale au lieu de 0,60 mètre;
 le tout tel que précisé dans le Règlement de zonage numéro 343-2015;
- ET QUE la demande ainsi accordée soit alors réputée conforme au Règlement de zonage numéro 343-2015.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-07**

**RÈGLEMENT PORTANT SUR LA GESTION FINANCIÈRE RELATIVE AUX  
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LIÉES À LA COUR DE TRANSBORDEMENT  
AVIS DE MOTION**

---

Un avis de motion est donné par la conseillère Marie-Claude Brousseau à l'effet qu'il sera adopté à une séance du conseil subséquente, un règlement portant sur la gestion financière relative aux activités économiques liées à la cour de transbordement. De façon générale, le règlement portera sur la définition des travaux autorisés dans la cour et sur leur mode de financement. Le règlement traitera également de l'obligation, pour la Ville, de verser tout revenu net généré par les activités de la cour dans le fonds qu'elle a créé en vertu du règlement numéro 336-2013, lequel fonds vise la mise en valeur de terres du domaine de l'État.

Et que lors de son adoption, il y ait dispense de lecture.

**2017-06-13-08**

**SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ  
AFFECTATION SPÉCIFIQUE « SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT »  
AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'excédent financier annuel des derniers exercices financiers a largement été tributaire des sommes provenant des enveloppes Eastmain-1 et Eastmain 1-A/Dérivation Rupert;

ATTENDU QUE ces enveloppes doivent être utilisées dans un esprit de soutien au développement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET DE CRÉER une affectation spécifique de 300 000 \$ pour le soutien au développement à même le surplus accumulé non affecté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-09**

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

**ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT DE SONORISATION ET D'ÉCLAIRAGE**

**ATTRIBUTION DE CONTRAT**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises pour l'acquisition d'équipement de sonorisation et d'éclairage pour la salle de spectacle;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu deux soumissions, soit :

| <b>Soumissionnaire</b> | <b>Prix<br/>(taxes incluses)</b> |
|------------------------|----------------------------------|
| Projecson Canada inc.  | 45 006,04 \$                     |
| Lumi-Son René Roy      | 47 346,42 \$                     |

ATTENDU QU'après analyse des soumissions, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Projecson Canada inc. pour un montant de 45 006,04 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat pour l'acquisition d'équipement de sonorisation et d'éclairage pour la salle de spectacle au plus bas soumissionnaire conforme, soit Projecson Canada inc. pour un montant de 45 006,04 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;

- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-10**

**PROCLAMATION DE LA VILLE DE MATAGAMI À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- DE PROCLAMER la Ville de Matagami municipalité alliée contre la violence conjugale.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-11  
MADAME MICHELINE PAQUET  
PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC 2017  
MOTION DE FÉLICITATIONS**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE madame Micheline Paquet s'implique auprès du Centre de femmes Uni-Vers-Elles et qu'elle donne du temps à de nombreux organismes, comités et associations depuis son arrivée à Matagami;

ATTENDU QUE suite au dépôt de la candidature de madame Paquet, cette dernière a été choisie lauréate du prix Hommage bénévolat-Québec 2017, dans la catégorie « Bénévole » pour la région Nord-du-Québec;

ATTENDU QUE le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, monsieur François Blais, lui a remis ledit prix lors d'une cérémonie officielle qui a eu lieu le 25 avril 2017 à Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

- QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Micheline Paquet qui a été choisie lauréate du prix Hommage bénévolat-Québec 2017, dans la catégorie « Bénévole » pour la région Nord-du-Québec;
- ET DE LA REMERCIER pour son engagement dans la communauté et l'excellence de son travail.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-12  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
PRIX D'EXCELLENCE 2016 DU RÉSEAU BIBLIO DE L'ABITIBI-  
TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC  
MOTION DE FÉLICITATIONS**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le 28 mai 2017, le Réseau Biblio de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec a remis lors de son assemblée générale annuelle le prix Biblio de Bronze à la bibliothèque municipale de Matagami;

ATTENDU QUE ce prix reconnaît la qualité des services et les efforts consentis par le personnel de la bibliothèque et de la municipalité.



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- DE FÉLICITER le personnel de la bibliothèque municipale pour la qualité des services rendus à la population, qui a permis l'obtention du prix Biblio de Bronze.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-13**

**ÉCOLE GALINÉE**

**PARTICIPATION À LA GRANDE RÉCOMPENSE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'à la suite de la participation de l'école Galinée au défi Cubes Énergie du Grand Défi Pierre Lavoie, celle-ci est l'école gagnante pour la région Nord-du-Québec;

ATTENDU QUE cette récompense confirme le but ultime de transmettre aux élèves la prévention et l'éducation vers de saines habitudes de vie par la mise en forme et une alimentation équilibrée;

ATTENDU QUE La Grande Récompense du Grand Défi Pierre Lavoie est d'offrir aux élèves et accompagnateurs de vivre une fin de semaine exceptionnelle à Montréal;

ATTENDU QUE ce déplacement implique des coûts substantiels, notamment avec le déplacement de trois autocars nolisés.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- QU'un montant maximal de 1 500 \$ soit versé à l'école Galinée pour sa participation à La Grande Récompense du Grand Défi Pierre Lavoie.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-14**

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE MATAGAMI, LABEL-SUR-QUÉVILLON ET DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES**  
**ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS LOCALES**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE chacune des municipalités, membres du comité de sécurité publique, doit signifier à la Sûreté du Québec les priorités qu'elle souhaite établir pour son territoire concernant la sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

– D'ÉTABLIR, pour la Ville de Matagami, les priorités locales suivantes :

- 1) Sécuriser le réseau routier, notamment pour la vitesse en zones résidentielle et scolaire et le respect des passages et traverses piétonniers;
- 2) Œuvrer activement et de façon préventive au niveau sociocommunautaire;
- 3) Œuvrer auprès des clientèles cibles, soit la jeunesse et les aînés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-15**

**EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS**  
**SAISON ESTIVALE 2017 – AUTORISATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE des crédits sont prévus au budget 2017 pour la création d'emplois étudiants.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'AUTORISER la sélection et l'embauche de quinze étudiants pour l'été 2017, conformément à la liste déposée;
- ET QUE les conditions salariales soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-16**  
**TOURISME BAIE-JAMES**  
**COTISATION ANNUELLE 2017-2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- D'AUTORISER l'adhésion de la Ville de Matagami à l'organisme Tourisme Baie-James comme membre pour l'année 2017-2018;
- ET D'AUTORISER le paiement de 1 092,84 \$, taxes en sus, pour ladite adhésion.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-17**  
**ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017**  
**RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

- QUE les tarifs de rémunération payables au personnel électoral pour les élections du 5 novembre 2017 soient établis comme suit :

|                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| Président d'élection              | 2 000 \$    |
| Secrétaire d'élection             | 1 600 \$    |
| Scrutateur                        | 190 \$      |
| Secrétaire de bureau de vote      | 150 \$      |
| Président – Table de vérification | 190 \$      |
| Membre – Table de vérification    | 150 \$      |
| PRIMO                             | 150 \$      |
| Réviseur                          | 15 \$/heure |

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-18**  
**POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES CADRES**  
**AVENANT CONCERNANT LA FORMATION COLLÉGIALE OU**  
**UNIVERSITAIRE – APPROBATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il est avantageux pour la Ville de Matagami, qu'en cours d'emploi, ses employés puissent suivre des formations collégiale ou universitaire propres à leur champ de compétence.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

- D'ADOPTER la modification de la Politique administrative des cadres de la Ville de Matagami de façon à autoriser le remboursement des frais d'inscription pour la formation collégiale ou universitaire à distance, et ce, selon les conditions déposées par le directeur général, monsieur Pierre Deslauriers.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-19**

**CALENDRIER DES VACANCES ANNUELLES 2017**

**APPROBATION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D'APPROUVER le plan de calendrier des vacances annuelles 2017 des employés municipaux;
- ET QUE la Ville conserve toute latitude quant à la modification du calendrier dans l'éventualité de toute situation pouvant affecter la gouverne de la municipalité.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-20**

**CORRESPONDANCE**

---

**1. AUTRES**

**a) CN**

- i) Publication *Le CN dans votre communauté de 2017*

**b) Fédération des Villages-relais du Québec**

- i) Rapport annuel 2016-2017

**c) Réseau québécois de Villes et Villages en santé**

- i) Assemblée générale annuelle

**2017-06-13-21**  
**SERVICES TECHNIQUES**  
**RAPPORT MENSUEL – MAI 2017**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseillère Alexandra Lavoie

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-22**  
**SERVICE DES LOISIRS**  
**RAPPORT MENSUEL – MAI 2017**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Alexandre Paquette-Chassé, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-23**  
**SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
**RAPPORT MENSUEL – MAI 2017**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-24**  
**SERVICE DES INCENDIES**  
**RAPPORT MENSUEL – MAI 2017**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-25**  
**MONSIEUR MATTHEW COON COME**  
**GRAND CHEF DU GRAND CONSEIL DES CRIS ET PRÉSIDENT DU**  
**GOVERNEMENT RÉGIONAL D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE docteur Matthew Coon Come a entre autres participé, en 2012, à mettre en œuvre l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre les Cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 le docteur Matthew Coon Come est président du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James, et qu'il a été vice-président du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015;

ATTENDU la décision de monsieur Matthew Coon Come de se retirer de la vie politique à compter de juillet prochain.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- DE REMERCIER docteur Matthew Coon Come pour son implication au développement du territoire, son dynamisme, et de reconnaître le côté rassembleur de celui-ci.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-26**

**ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES  
FONDS EASTMAIN, PROJETS RÉGIONAUX STRUCTURANTS  
PROJET « MISE À NIVEAU DE L'ENTREPÔT DE LA COUR DE  
TRANSBORDEMENT DE MATAGAMI »  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est maintenant propriétaire de la cour de transbordement de Matagami; laquelle était à l'abandon depuis une vingtaine d'années;

ATTENDU QU'une première phase des travaux a permis d'effectuer certains travaux tels la réparation de rails, la remise en fonction du système de silos et l'installation d'un poste de pesée;

ATTENDU QUE des travaux de mise à niveau de l'entrepôt permettront d'offrir de nouveaux services d'entreposage, lesquels services favoriseront la rentabilité de la cour de transbordement;

ATTENDU QUE l'objectif principal du projet est de positionner Matagami comme une plaque tournante pour la distribution pour le Nord-du-Québec;

ATTENDU QUE ce projet figure en priorité pour Matagami depuis de nombreuses années.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de l'ordre de 535 000 \$, dans le cadre du Fonds Eastmain, Projets régionaux structurants, de l'Administration régionale Baie-James pour le projet « Mise à niveau de l'entrepôt de la cour de transbordement de Matagami »;
- QUE la Ville de Matagami s'engage à assumer sa part de financement des travaux admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;
- ET D'AUTORISER monsieur Daniel Cliche, directeur du développement, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande d'aide financière et tout autre document relatif à ce dossier.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2017-06-13-27**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cinq personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

**2017-06-13-28**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– DE LEVER la séance à 20 h 10.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*René Dubé*

---

RENÉ DUBÉ  
MAIRE

*Pierre Deslauriers*

---

PIERRE DESLAURIERS  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER